



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 24 octobre 2016

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MICHELAS Sébastien, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : BOUVET Angélique, ACHARD Arnaud pouvoir à FAURE Christophe, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, TROUILLET Vanessa.

Absente : GIOVANE Caroline.

Mme DEBEAUX Laetitia est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée que Mme BOUVET Angélique lui a adressé un courrier présentant sa démission de son mandat de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Ce courrier est transmis à M. le Préfet.

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2016 est approuvé.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : SDED – Eclairage public du giratoire. Accord unanime.

SDED – RENFORCEMENT DE RESEAU (100% SDED) – Dossier n° 261790048AER

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le Renforcement du réseau BT à partir du poste Arbouresses.

Le Conseil approuve ce projet dont la dépense prévisionnelle HT est estimée à 16 080.59 €.

Cette dépense est prise en charge intégralement par le SDED.

PERSONNEL - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET

Le service administratif est composé de trois agents titulaires à temps plein depuis janvier 2002, d'un agent titulaire à temps non complet 10 heures par semaine (issu de la commune historique de Veunes) et d'un agent non titulaire recruté en janvier 2016 pour faire face à un surcroît d'activité lié à la création de la commune nouvelle et au besoin de restructuration du service administratif consécutif à l'évolution de la commune qui est passée de 1 670 habitants en 1999 à 2 597 habitants en 2016.

Le Conseil décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de pérenniser le poste de l'agent non titulaire.

VOIRIE – ACQUISITION DE TERRAINS QUARTIER FIRMY

De nombreuses maisons ont été construites au quartier Firmy et au vu de la circulation devenue plus intense, il a été nécessaire de procéder à l'élargissement et la sécurisation de la route communale. Les travaux ont eu lieu et la société DMN, géomètres experts a réalisé le métrage précis des terrains à acquérir, soit 1080 m² issus de plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires différents.

Le Conseil décide d'acquérir les 1080 m² nécessaires à l'élargissement de la voirie communale au prix de 2,00 € le m² et charge Mme Muriel RICHARD, rédactrice juridique à Glun d'établir les actes administratifs authentiques à intervenir.

COMMUNE NOUVELLE – ADHESION A ARDECHE MUSIQUE ET DANSE

Les communes historiques de Mercuriol et de Veunes sont adhérentes au Syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » depuis de nombreuses années.

Suite à un problème de gestion de ce Syndicat et des cotisations qui ont flambées en 2013, les deux communes ont demandé leur retrait et la commune de Veunes a suspendu le paiement des cotisations de 2013, 2014 et 2015 pour un montant total de 5 868,00 €.

Considérant que le retrait des communes risquait de mettre en péril la structure, le comité syndical du 10 avril 2013 a refusé le retrait des communes.

Depuis lors, le syndicat n'a eu de cesse de trouver des solutions pour sortir de cette crise et plusieurs mesures ont été prises pour assurer la pérennité financière, pour attirer de nouvelles familles et redorer l'image de la structure en réinstaurant la confiance.

Considérant les gros efforts fournis par le Syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » pour sortir de la crise et les améliorations constatées,

Le Conseil avec 18 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions décide l'adhésion de la commune nouvelle au Syndicat mixte « Ardèche Musique et Danse » et accepte de payer les arriérés de la commune de Veunes d'un montant de 5 868,00 € auquel s'ajoute la cotisation 2016 de la commune nouvelle qui s'élève à 13 539,94 €.

M. Christophe FAURE, Adjoint, reste le représentant de la commune auprès de ce syndicat.

EAUX DE LA VEAUNE – DESIGNATION DE DELEGUES

Conformément au projet de schéma de coopération intercommunal, une nouvelle structure issue de la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune et du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Glun va être créée au 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, il est nécessaire de désigner deux délégués pour représenter la commune de Mercuriol-Veunes au sein de cette nouvelle entité « Eaux de la Veune ».

Le Conseil désigne M. Christophe FAURE et M. Maurice ORIOL.

HERMITAGE-TOURNONNAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS

Considérant qu'au 1er janvier 2017, l'EPCI issu de la fusion de HTCC, de CCPH et de CCSPF, formera un ensemble supérieur à 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour de communes centres présentant une unité urbaine de plus de 15 000 habitants, et ainsi, pourra être transformé en Communauté d'agglomération ;

Considérant la volonté des trois EPCI de créer une Communauté d'agglomération ;

Considérant qu'afin que les compétences de l'EPCI au 1er janvier 2017 soient celles d'une Communauté d'agglomération, le conseil communautaire d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes a adopté le 21 septembre 2016, par délibération n°2016-185, une modification statutaire afin d'exercer les compétences prévues à l'article L5216-5 du CGCT ;

Le Conseil avec 25 voix pour et 1 abstention rend un avis favorable sur la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais adoptée le 21 septembre 2016.

HERMITAGE-TOURNONNAIS COMMUNAUTE DE COMMUNES – TRANSPORT DES ELEVES PRIMAIRES VERS L'ESPACE AQUATIQUE LINAË

L'ouverture du centre aquatique Linaë donne la possibilité aux élèves de primaires d'avoir accès à l'enseignement de la natation.

Hermitage-Tournonais Communauté de Communes est compétente pour le soutien financier aux frais de transports dans le cadre du soutien à l'apprentissage obligatoire de la natation pour les enfants scolarisés du territoire.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec Hermitage-Tournonais Communauté de Communes fixant les modalités organisationnelles et financières de mise en œuvre du service transport des élèves primaires vers l'espace aquatique Linaë : la commune choisit son transporteur et lui règle directement les prestations commandées et Hermitage-Tournonais Communauté de Communes procède au remboursement complet de ces frais dès la fin de chaque trimestre.

COMMUNE NOUVELLE - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Outre leurs fonctions de comptable assignataire, les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable aux collectivités territoriales. Dans le cadre de cette mission, une indemnité peut lui être allouée.

Le montant de cette indemnité est calculé par l'application d'un barème fixé en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des 3 dernières années.

En raison de la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de fixer un nouveau taux pour la durée du mandat en cours.

Le Conseil décide d'allouer à Madame Isabelle COLOMB, avec effet au 1^{er} janvier 2016, une indemnité de Conseil sur la base de 100 % du taux maximum par an, indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel.

SDED – ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE – Dossier n° 261790049AEP

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet d'éclairage public du futur giratoire situé entre la RD 115, la voie communale n°15 et la rue de l'église.

Le Conseil approuve ce projet dont la dépense prévisionnelle HT est estimée à 18 000,00 €.

Cette dépense est prise en charge par le SDED à hauteur de 3 600,00 € et par la Mairie à hauteur de 14 400,00 €. Une subvention est sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Energies.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. BRUNET rappelle que la fête du vin blanc aura lieu du 04 au 06 novembre et qu'un vin d'honneur sera servi le dimanche à 11 heures par les conseillers municipaux.

Les cérémonies du 11 novembre auront lieu à 10h30 à Veunes et à 11h à Mercurol.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30.